



## TERMES ET CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

### 1. COMMANDES

Aucun ordre verbal ne sera reconnu s'il n'est confirmé par un bon de commande en bonne et due forme.

Les fournisseurs sont priés de nous retourner, endéans les cinq jours ouvrables, une confirmation du bon de commande, dûment signée pour accord. Passé ce délai, nous considérons que les conditions dudit bon de commande sont acceptées.

### 2. DELAI DE LIVRAISON

Les dates de livraison mentionnées au bon de commande doivent être strictement respectées. Sauf stipulation écrite de notre part, les dates renseignées sont celles de l'arrivée des marchandises ou du matériel en nos usines.

Dans le cas où les délais ne seraient pas respectés, notre société se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts. D'autre part, en cas de non fourniture, soit totale, soit partielle, dans les huit jours qui suivent la date d'expiration du délai fixé, notre société se réserve le droit d'annuler les commandes ou les soldes de commandes moyennant un préavis de huit jours notifié par lettre recommandée, sans préjudice au droit de réclamer des dommages et intérêts pour inexécution dans le délai convenu.

### 3. EXPEDITION – AVIS D'EXPEDITION

Les modalités d'expédition seront précisées dans le bon de commande.

### 4. EMBALLAGES

Sauf stipulation contraire, à la remise de prix et sur l'avis d'expédition accompagnant la marchandise, les emballages seront considérés comme perdus. Toutefois, s'il est convenu, par stipulation expresse, que les emballages sont facturés, ils seront renvoyés au fournisseur et nous seront crédités de la même valeur.

### 5. PLANS ET MODELES

Les plans, calibres, épreuves et modèles nous seront retournés en même temps que la fourniture, ils restent notre propriété exclusive et ne pourront être communiqués ou reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

### 6. ASSURANCE

Sauf stipulation contraire, l'assurance est couverte par le fournisseur et/ou le transporteur, nonobstant l'incoterm choisi. Les frais y relatifs sont à charge du fournisseur.

### 7. RECEPTION, ACCEPTATION ET GARANTIE

Sauf stipulation contraire de notre part, les marchandises et le matériel seront réceptionnés et agréés par nous en nos usines.

Notre société se réserve le droit de retourner, aux frais du fournisseur, toute marchandise ou matériel non conforme aux caractéristiques stipulées dans le bon de commande ou à la qualité d'un échantillon agréé, sans préjudice du droit de réclamer des dommages et intérêts pour inexécution contractuelle quant à la qualité. Le matériel ainsi que toutes les pièces de rechange et tous les accessoires livrés par le fournisseur sont garantis exempts de tous défauts de matière, vice de construction, de fonctionnement ou de montage et, d'une façon générale, de tous vices apparents ou cachés. De plus, ils devront présenter toutes les garanties de sécurité courantes et répondre à toutes les lois, normes et règlements en vigueur en Belgique (CODEX, RGPT, RGIE), directives européennes et normes NBN et CE. Tous les frais principaux et accessoires dérivant des modifications, réparations ou remplacements de pièces défectueuses, seront exclusivement à la charge du fournisseur.

Les fournisseurs couvriront intégralement les montants des redevances qui pourraient nous être réclamés ainsi que tous les dommages directs ou indirects, pertes et frais quelconques qui pourraient résulter pour notre société de l'usage d'appareils, de parties de machines ou de procédés brevetés inclus dans leurs fournitures.

### 8. REGLEMENTS D'ORDRE INTERIEUR

Tous les règlements d'ordre intérieur ainsi que les procédures Health, Safety & Environnement en vigueur sur notre Site de Braine-l'Alleud, disponibles sur demande, sont également d'application pour les fournisseurs et prestataires de service.

### 9. FACTURATION ET PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, la facturation aura lieu après livraison et les factures sont payables à 60 jours fin de mois, date de facture.

### 10. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les clauses de nos conditions générales d'achat et des conditions particulières du bon de commande sont seules valables.

Toutes autres conditions stipulées dans les confirmations de vente, factures et autres documents émanant de nos fournisseurs, sont considérées comme nulles et non avenues, à l'exception de celles expressément acceptées par notre société et par écrit.

### 11. TRIBUNAL COMPETENT

Le droit belge, à l'exception de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale des marchandises, est applicable.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bruxelles est seul compétent.